

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Commission « Système financier et financement de l'économie »

Réunion du 9 avril 2010

**Demande d'accès à des données au titre de l'article 7 bis
de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée**

Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 JUIN 1951 modifiée
à des données détenues par la Banque de France2

**Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 JUIN 1951 modifiée
à des données détenues par la Banque de France**

1. Service demandeur

Insee - Département des comptes nationaux

2. Organisme détenteur des données demandées

Banque de France - Balance des Paiements

3. Nature des données demandées

Données individuelles annuelles des « déclarants directs généraux et des déclarants bancaires » auprès de la Balance des Paiements sur 2005-2008.

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

Pour établir le PIB en niveau et en évolution, les comptes nationaux effectuent des équilibres ressources-emplois sur l'ensemble des biens et services, à un niveau très fin de la nomenclature. Ces équilibres nécessitent de confronter les données issues du Système Intermédiaire d'Entreprises (SIE) de l'Insee avec des sources statistiques extérieures.

Parmi ces dernières figurent les données des « déclarants directs généraux et des déclarants bancaires » collectées par la Balance des Paiements : elles sont la principale source d'information relative aux échanges extérieurs de la France en services.

Régulièrement, des incohérences entre ces déclarations et le SIE se sont révélées au niveau des équilibres ressources-emplois : par exemple il arrive que, d'après les informations issues du SIE, la production nationale d'un service donné soit tirée par un chiffre d'affaires à l'exportation très dynamique alors que selon la Balance des Paiements, les recettes de ce produit ne le sont pas.

Afin d'améliorer la compréhension de l'impact des échanges extérieurs de services sur le PIB français, il est nécessaire de regarder au niveau des données individuelles les éléments pouvant expliquer ces incohérences. Pour ce faire, le département des comptes nationaux de l'INSEE souhaite avoir accès aux données individuelles des « déclarants directs généraux et déclarants bancaires ». Une mission spécifique sur le sujet, menée de concert avec la Balance des Paiements, est programmée pour débiter au mois d'avril.

5. Nature des travaux statistiques prévus

Appariement de données, confrontation des différentes variables.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

7. Périodicité de la transmission

Une fois, pour étude dans le cadre de cette mission.

8. Diffusion des résultats

Les résultats de cette étude feront l'objet d'une diffusion interne à l'Insee ainsi qu'à la Banque de France. Cette étude vise avant tout à affiner la connaissance sur le contenu des différentes sources statistiques disponibles, pour in fine améliorer la qualité des comptes nationaux.